

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 22 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents. Monsieur PINÇONNET Didier a été nommé secrétaire de séance.

I/ réaménagement de la Place de la République : Résultat de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre

M. le Maire indique que cet aménagement comprendra également l'ancienne cour d'école et qu'une réflexion sera menée afin d'améliorer la sécurité rue de CHIGNY.

Les quatre cabinets consultés sont BEREST, C3I, SAVART et SOFIM.

Le Conseil Municipal, décide de retenir l'offre du cabinet C3i, mieux disante, d'associer les services du GRAND REIMS à la réalisation du projet et demande la réalisation d'un état des lieux des réseaux d'assainissement.

II/ Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) : Désignation d'un membre

Vu la délibération CC-2020-86 du 20 juillet 2020 de la CU du GRAND REIMS sur la désignation des membres de la CLECT par les conseils municipaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- De nommer M CHAUVET Hugues membre titulaire de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées
- De nommer M TOULLEC Alain membre suppléant de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

III/ Finances

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser les décisions modificatives suivantes au Budget Primitif 2020 du pôle santé. Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'affecter :

- En dépenses : Articles (chap.) : 168748 (16) : Emprunts en euros : 650 000 €
- En recettes : Articles (chap.) : 1641 (16) : Emprunts en euros : 650 000 €

Le Conseil décide en outre de réaliser la décision modificative suivante au Budget Primitif 2020 de la Commune:

- En dépenses :

Articles (chap.) : 1641 (16) : Emprunts en euros : 650 000 €

Articles (chap.) : 023 (023) : virement section d'investissement : 3834 €

Articles (chap.) : 6811 (042) : dotation aux amortissements incorporels : 3834 €

- En recettes :

Articles (chap.) : 27638 (27) : Emprunts en euros : 650 000 €

Articles (chap.) : 023 (023) : virement section de fonctionnement : 3834 €

Articles (chap.) : 2804172 (040) : bâtiments et installations : 3834 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion à « PAYFIP » qui permettra aux usagers de payer les factures en ligne.

IV/ Commissions municipales

- **Voirie :**

Décorations de Noël : les devis concernant la pose des décorations de Noël s'élèvent à 11 500 €TTC. Le conseil décide de plafonner les dépenses à 11 000€, incluant la pose de prises sur certains poteaux.

Cimetière : Un déplacement de la commission est prévu le 6 octobre à Fagnières. Elle sera reçue par des élus et le responsable des services techniques.

Un projet d'agrandissement du columbarium et d'installation de caves urnes est présenté aux membres du Conseil. L'installation de ces caves urnes impliquera de déterminer un emplacement dédié et de retracer certaines allées.

Des consultations sont en cours pour revoir l'aménagement paysager du cimetière. La décision sera prise le 13 octobre, après la réception de l'ensemble des devis.

Une entreprise de maçonnerie sera consultée pour la réfection de l'allée principale de l'espace culturel.

Les travaux de modification de la circulation rue Carnot sont en cours. M. Le Maire indique que la mise en place des sens uniques pourra à l'avenir se développer dans certaines parties du village pour y fluidifier la circulation et le stationnement.

- **Bâtiments :**

Maison des Associations :

Le devis de la société QUATRE est accepté pour un montant de 4686,55 TTC. Il prévoit la réfection de la façade de la Maison des Associations pour moitié.

Le parquet a été posé en salle A et les peintures ont été refaites en salle B dans les salles de musique.

Hall de la Mairie :

Peintures et escalier : la proposition de M. TABARY est adoptée. Concernant l'électricité, le conseil retient l'équipement sur rails, le choix final se fera lors du conseil du 13 novembre.

Eglise : l'offre présentée par Air Elec Energie est retenue pour un montant de 2596.80€ TTC.

- Fêtes et animations

Le repas du 11 novembre n'est pas maintenu et sera reporté en 2021, avec une animation de plus grande ampleur. Un courrier sera adressé aux participants.

La création d'un conseil municipal des enfants est envisagée en septembre 2021.

La date limite de réception des articles nécessaires à la réalisation du Petit Rillois 2021 est fixée au 5 novembre.

V/Questions diverses

Mise à disposition du terrain de pétanque

Le conseil municipal décide de ne pas autoriser de rassemblement d'ordre privé (vin d'honneur, anniversaires...etc.) dans cet espace.

Fleurissement

Suite au passage du jury de fleurissement, une réflexion doit s'engager pour installer des végétaux plus adaptés aux nouvelles conditions climatiques et nécessitant moins d'arrosage.

Affichage publicitaire

Enseignes et pré enseignes sont soumises à une réglementation qui sera rappelée aux détenteurs de panneaux.

Correspondant sécurité routière

Des précisions seront demandées quant à la nature de cette mission.

Plan local d'urbanisme

Le Maire apporte des précisions sur le déroulement de la procédure PLU et sur la réglementation des Zones AU1 et AU2. Il indique qu'il n'y avait aucun projet évoqué de construction future

Vidéo protection du village

Le SIEM envisage de prendre la compétence de mise en place de vidéo surveillance. Une réflexion est menée pour son installation sur le territoire communal.

Association rémoise de Roller skating

N'ayant pas son siège à Rilly La Montagne, cette association ne peut publier de message sur le panneau d'information électronique. Le conseil donne son accord pour que le lien électronique soit ajouté sur le site de la commune.